

COMMUNE DE CALIGNAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2026

PROCES VERBAL DE SEANCE

Date du Conseil Municipal : **MARDI 10 MARS 2026**

Date de convocation : **MARDI 03 MARS 2026**

Secrétaire de séance : **Bruno ARCHER**

L'an deux-mil vingt-six, le mardi dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CALIGNAC s'est réuni à la Mairie, en salle de Conseil, sous la présidence de Mme. Stéphanie DAVID, Maire.

PRESENTS : Jérôme ALLEARD, Bruno ARCHER, Stéphanie DAVID, Sandrine GEORGE, Serge LAGOURGUE, Patrice LACOR, Sandra LEMAIRE, Hélène MARION, Danielle OLLIVIER, Yannick SEMPE

ABSENTS : Christine NEVEU

Objet : CREDITS INVESTISSEMENTS 2026

Vu le budget 2025 ;

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget de l'année 2026 ne sera voté qu'en mars ou avril 2026 et qu'il est nécessaire de pouvoir continuer à mandater des dépenses d'investissement ;

Total budget investissement 2025 = 414 066.09 – 13 533 (emprunt) – 20 808.27 (001) = 379 724.82

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE RETENIR** les crédits pour les montants et affectations au tableau ci-dessous

CHAPITRE - ARTICLE	LIBELLES	BUDGET 2025	25,00 %
23 - 231	Opération salle des fêtes	379 724.82€	94 931.20€
	TOTAL	379 724.82€	94 931.20€

- **AUTORISE** en conséquence Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de la commune au titre de l'exercice 2025 ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer la présente délibération et toute pièce annexe se rapportant aux présentes décisions.

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Nomenclature : 4.1.3 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.
 Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis au sein du service.

Le Maire propose à l'assemblée, de :

- Créer un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie C, à temps non-complet à raison de 6 heures par semaine, annualisé 4h39 (4,65/35^{ième}) à compter du 01/04/2026
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplis des adjoints d'animation territoriaux
- L'agent recruté sera nommé en qualité de stagiaire, conformément aux dispositions statutaires applicables au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

À l'unanimité des membres présents

- D'adopter les propositions du Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'adopter le tableau des emplois ainsi modifié :

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	NOMBRE DE POSTES	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE DE TEMPS DE TRAVAIL
Secrétaire général de mairie	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	25h
Agent communal polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	25h
ATSEM	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1	1	0	28h15
Cuisinier de cantine	Adjoint technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	0	26h42
Agent des écoles et service	Adjoint technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	0	24h27
Agent de surveillance école	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	0	1	4H39